

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

UFI: UMW0-Q0MM-Q00D-31DV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

Selon les scénarios d'exposition génériques de l'ATIEL / ATC sur l'utilisation des lubrifiants (V1.0, 07.01.2013)

Utilisation professionnelle des fluides de coupe

Utilisation industrielle des fluides de coupe

Emploi de la substance / de la préparation

Huile de coupe

Uniquement pour manipulation adéquate.

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

MOTOREX AG

Bern-Zürich-Strasse 31, Postfach

CH-4901 Langenthal

Tel. +41 (0)62 919 75 75

www.motorex.com

Représentatif unique en UE:

MOTOREX GmbH, Industrie Schmiertechnik, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim

Service chargé des renseignements: msds@motorex.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

TOX Info Suisse

Freiestrasse 16

CH-8028 Zürich

info@toxinfo.ch

Tel. +41 44 251 51 51

CH-numéro d'urgence 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Polysulfides, di-tert-dodecyl

Reaction mass of 1H-Benzotriazole-1-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-6-methyl-, 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl-, 2H-Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-5-methyl-, N,N-Bis(2-ethylhexyl)-4-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine and N,N-Bis(2-ethylhexyl)-5-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 64742-55-8 EINECS: 265-158-7 Numéro index: 649-468-00-3 Reg.nr.: 01-2119487077-29	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	60-80%
CAS: 68425-15-0 EINECS: 270-335-7 Reg.nr.: 01-2119540516-41	Polysulfides, di-tert-dodecyl Skin Sens. 1B, H317	≥2,5-≤3%
CAS: 126019-82-7 ELINCS: 406-940-1	Phenol, 2(or 4)-C9-10 branched alkyl derivs,phosphorothioates (3:1) Aquatic Chronic 2, H411	0,25-1%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4 Reg.nr.: 01-2119480433-40	2,6-di-tert-butyl-p-crésol Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,25-1%
CAS: 68584-23-6 EINECS: 271-529-4 Reg.nr.: 01-2119492627-25	Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts Skin Sens. 1, H317	0,1-0,25%
Reg.nr.: 01-2119982395-25	Reaction mass of 1H-Benzotriazole-1-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-6-methyl-, 2H-Benzotriazole-2- methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-4-methyl-, 2H- Benzotriazole-2-methanamine, N,N-bis(2-ethylhexyl)-5- methyl-, N,N-Bis(2-ethylhexyl)-4-methyl-1H- benzotriazole-1-methylamine and N,N-Bis(2-ethylhexyl)- 5-methyl-1H-benzotriazole-1-methylamine Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,1%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 2)

Indications complémentaires:

Note L : la classification comme cancérigène ne s'applique pas car le mélange (ou la substance) contient moins de 3% d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

En cas de feu des oxydes de carbone, de soufre et d'azote peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Classe de stockage:** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir rubrique 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

68425-15-0 Polysulfides, di-tert-dodecyl

MAK (Suisse)	Valeur momentanée: 600 mg/m ³ Valeur à long terme: 300 mg/m ³
--------------	--

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 40 e mg/m ³ Valeur à long terme: 10 e mg/m ³ C1b SSc;MAK eingehalten: kein erhöhtes Krebsrisiko
--------------	--

· DNEL

64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

Dermique	DNEL / Workers / Local Effects / Long-term	1 mg/kg/8h (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL	2,7-5,4 mg/m ³ /8h (ouvrier)
	DNEL	1,2 mg/m ³ /24h (consommateur)

68425-15-0 Polysulfides, di-tert-dodecyl

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	1,66 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	33,3 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	16,66 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	23,5 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	5,8 mg/m ³ (consommateur)

126019-82-7 Phenol, 2(or 4)-C9-10 branched alkyl drivs,phosphorothioates (3:1)

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	1,6 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	46 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	16 mg/kg/24h (consommateur)

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 4)

Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	16 mg/m3 (ouvrier) 2,9 mg/m3 (consommateur)
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol		
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,5 mg/kg/24h (ouvrier) 0,25 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	3,5 mg/m3 (ouvrier) 0,86 mg/m3 (consommateur)
68584-23-6 Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts		
Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,8333 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term DNEL/general population/Systemic effects/Long-term DNEL/general population/Local effects/Long-term	3,33 mg/kg/24h (ouvrier) 1,667 mg/kg/24h (consommateur) 0,513 mg/cm2 (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term DNEL / Workers / Local Effects / Long-term	2,9 mg/m3 (consommateur) 11,75 mg/m3 (ouvrier) 1,03 mg/m3 (ouvrier)
· PNEC		
64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		
Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	9,33 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))
68425-15-0 Polysulfides, di-tert-dodecyl		
Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	66,7 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs)) 1.000 mg/l (organismes aquatiques)
126019-82-7 Phenol, 2(or 4)-C9-10 branched alkyl drivs,phosphorothioates (3:1)		
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater PNEC / Aquatic organisms / Marine water PNEC / Aquatic org/intermittent releases(freshwater) PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater) PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water) PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,21 mg/l (organismes aquatiques) 0,21 mg/l (organismes aquatiques) 0,21 mg/l (organismes aquatiques) 1 mg/l (organismes aquatiques) 1.050 mg/kg (organismes aquatiques) 1.050 mg/kg (organismes aquatiques) 210 mg/kg (organismes terrestres)
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol		
Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	8,33 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 5)

	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,000199 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,0000199 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic org / intermittent releases (freshwater)	0,00199 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sewage treatment plant / STP	0,17 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	0,0996 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,00996 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,04769 mg/kg (organismes terrestres)
68584-23-6 Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts		
Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	16,667 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	1 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	1 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sewage treatment plant / STP	1.000 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	226.000.000 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	226.000.000 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	271.000 mg/kg (organismes terrestres)

• **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Équipement de protection individuel:**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

• **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

• **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 6)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	jaune au brun
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH:	Non déterminé.
------------------------	----------------

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
--	----------------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
---	----------------

· Point d'éclair	190 °C
-------------------------	--------

· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
--	-----------------

· Température d'inflammation:	>260 °C (DIN 51794)
--------------------------------------	---------------------

· Température de décomposition:	Non déterminé.
--	----------------

· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
---------------------------------	--------------------------------

· Limites d'explosion:

Inférieure:	0,6 Vol. %
Supérieure:	6,5 Vol. %

· Pression de vapeur à 20 °C:	1 hPa
--------------------------------------	-------

· Densité à 20 °C:	0,873 g/cm ³ (ASTM D 4052)
---------------------------	---------------------------------------

· Densité relative	Non déterminé.
---------------------------	----------------

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
-----------------------------	----------------

· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
------------------------------	----------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
--	---------------------

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
---	----------------

· Viscosité:	22 mm ² /s @40 °C
---------------------	------------------------------

· Dynamique:	Non déterminé.
---------------------	----------------

· Cinématique:	22 mm ² /s @40 °C (DIN 51562-1)
-----------------------	--

· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
----------------------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
--------------------------	--

· 10.2 Stabilité chimique	
----------------------------------	--

· Décomposition thermique/conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
---	---

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
--	------------------------------------

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 7)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris) 30-2.000 mg/kg/24h (rat) 1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)
	NOEL	220 mg/m3 (rat)
	NOAEL	980 mg/m3 (rat)

68425-15-0 Polysulfides, di-tert-dodecyl

Oral	LD50	19.550 mg/kg (rat)
	NOAEL	1.000 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	15,5 mg/l (rat)

126019-82-7 Phenol, 2(or 4)-C9-10 branched alkyl derivs,phosphorothioates (3:1)

Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
	NOEL	50 mg/kg/24h (rat)
	NOAEL	1.000 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Oral	LD50	2.930-6.000 mg/kg (rat)
	NOEL	10 mg/kg/24h (rat)
	NOAEL	25-70 mg/kg/24h (rat)
	LOAEL	15-1.000 mg/kg/24h (rat)
	LOEL	500 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)

68584-23-6 Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts

Oral	LD50	16.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	500 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	4.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	1.000 mg/kg/24h (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	1,9 mg/l (rat)
	NOAEL	50 mg/m3 (rat)

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 8)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

LL50	10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)
	100 mg/l/96h (poisson)
	>100 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)
LL50	10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
NOEL	>100 mg/l/72h (Pseudokirchnerella subcapitata) (OECD 201)

68425-15-0 Polysulfides, di-tert-dodecyl

LC50	100 mg/l/96h (poisson)
LC0	100 mg/l/96h (poisson)
LL50	100 mg/l/96h (poisson)
NOEC	0,08 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
	10-10.000 mg/l/72h (microorganisms)
NOEC	100 mg/l/96h (poisson)
NOEC	0,1 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

126019-82-7 Phenol, 2(or 4)-C9-10 branched alkyl drvs.phosphorothioates (3:1)

LC50	25 mg/l/96h (poisson)
EC50	5,5 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EC50	100 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	10 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOEC	100 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	25 mg/l/96h (poisson)

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

LC50	0,199-0,57 mg/l/96h (poisson)
------	-------------------------------

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 9)

LC0	0,57 mg/l/96h (poisson)
EC50	0,48-0,61 ppm/48h (Invertébrés aquatiques)
EC50	10.000 mg/l/3h (microorganisms)
EC50	1,7 mg/l/24h (microorganisms)
EC50	0,758 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)
EC10	0,4 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	0-0,39 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
EL50	0,24-10 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	0,023-0,316 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOEC	0,24-1,7 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	0,15-0,23 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
NOEC	0,053 mg/l/28d (poisson)

68584-23-6 Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts

EC50	10.000 mg/l/3h (microorganisms)
EC50	1.000 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)
EC50	1.000 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	1.000 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	1.000 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

64742-55-8 distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

coefficient de partage	>3,5 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
------------------------	--

68425-15-0 Polysulfides, di-tert-dodecyl

coefficient de partage	6,2-12,45 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
------------------------	---

126019-82-7 Phenol, 2(or 4)-C9-10 branched alkyl drivs,phosphorothioates (3:1)

coefficient de partage	20-20,3 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
------------------------	---

Biodégradabilité	2-4 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 B)
------------------	---

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

coefficient de partage	5,03-5,1 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
------------------------	--

Biodégradabilité	4,7 % (28d) (Biodégradabilité)
------------------	--------------------------------

68584-23-6 Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts

Biodégradabilité	8,6 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 D)
------------------	---

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Catalogue européen des déchets

12 01 07*	huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions)
-----------	--

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 11)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

· exigence de pureté**· Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente**Annexe: Scénario d'exposition 1****· Désignation brève du scénario d'exposition** Utilisation industrielle des fluides de coupe**· Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

(suite page 13)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 12)

PC25 Fluides pour le travail des métaux

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· Conditions d'utilisation
· Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.

· Paramètres physiques
· Etat physique Liquide

· Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

· Autres conditions d'utilisation
· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Pas nécessaire.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

· Mesures de gestion des risques
· Protection du travailleur
· Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures de protection de l'environnement
· Air Aucune mesure particulière n'est requise.

· Eau Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

· Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.

· Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale

· Estimation de l'exposition
· Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 2

· Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation professionnelle des fluides de coupe

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC25 Fluides pour le travail des métaux

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.08.2021

Numéro de version 3.1

Révision: 20.08.2021

Nom du produit: SWISSCUT TWIN 300

(suite de la page 13)

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· **Conditions d'utilisation**

· **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.

· **Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

· **Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Pas nécessaire.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

· **Mesures de gestion des risques**

· **Protection du travailleur**

· **Mesures de protection organisationnelles** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

· **Mesures techniques de protection** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

· **Mesures personnelles de protection** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

· **Mesures pour la protection du consommateur** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

· **Mesures de protection de l'environnement**

· **Air** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

· **Eau** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

· **Mesures pour l'élimination** *S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.*

· **Procédés d'élimination** *Éliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.*

· **Type du déchet** *Conteneur partiellement vide et sale*

· **Estimation de l'exposition**

· **Consommateur** *N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.*

· **Guide pour l'utilisateur en aval** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

CH/FR